

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 86-0503/PR/FIN portant approbation de la liste des affectataires de logements à la la Cité Cheikh Osman.

n° 86-0503/PR/FIN

Ministère
MINISTÈRE DES FINANCES

Date de publication
17 avril 1986

Numéro JO
n° 7 du 15/05/1986

Date du numéro
15 mai 1986

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU les lois constitutionnelles n°1 et 2 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 du 30 juin 1977

VU le décret n°82-041/PR du 5 juin 1982 portant nomination des membres du Gouvernement

VU le décret n°85-109/PR du 9 novembre 1985 fixant les conditions d'attribution des logements de la Cité Cheikh Osman

Sur proposition du Ministre des Finances

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 avril 1986.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvées les propositions d'affectation de 114 logements de la Cité Cheikh Osman faites par la commission des logements du 5 mars 1986 conformément à l'article 11 du décret n°85-109/PR du 9 novembre 1985 portant réglementation de ces logements.

Article 2

Le présent arrêté qui prendra effet à compter du 1er mai 1986 sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.

par le Président de la République, HASSAN GOULED APTIDON.